

Pour la Cour des Comptes, la découverte récente de la fraude aux quotas de CO2 illustre les lacunes dans le pilotage et la coordination par la DGFIP du système actuel de contrôle fiscal national.

On ne peut pas dire que ce soit un satisfecit accordé au Directeur Général et à son discours permanent comme quoi les missions seraient mieux exercées à la DGFIP qu'elles ne l'étaient dans les anciennes directions.

La DNEF, dont, selon le rapport, « l'organisation éclatée et complexe semble résulter plus d'une longue sédimentation que d'un choix explicite » est plus particulièrement visée puisqu'elle n'assurerait plus la mission de documentation qu'elle remplissait traditionnellement, que ses niveaux de recouvrement sont très faibles et en diminution et qu'elle manquerait de réactivité.

La Cour formule donc un ensemble de recommandations organisé autour de quatre orientations :

- Mieux anticiper les évolutions de la fraude :

1. Mettre en place au sein de la DGFIP un dispositif structuré de veille stratégique portant sur les nouveaux risques de fraude ;
2. Faire exercer par le nouveau service un pilotage intégré des actions entre entités chargées de la recherche, du renseignement et du contrôle ;

- Rendre plus dynamique le pilotage du réseau :

3. Faire des plans interrégionaux de contrôle fiscal de véritables outils opérationnels ;
4. Développer un management moins exclusivement centré sur les indicateurs quantitatifs et adopter un dispositif de contrôle interne de qualité ;

- Fixer des objectifs plus ambitieux aux services de contrôle fiscal :

5. Augmenter le nombre de contrôles fiscaux externes à réaliser annuellement ;
6. Créer des pôles patrimoniaux unifiés chargés du contrôle des « dossiers à fort enjeu » au niveau local ;
7. Assurer un contrôle accru sur les dossiers à « très fort enjeu » au niveau national en dotant rapidement la DNVSF d'un portefeuille d'activité propre ;

- Améliorer la gestion des effectifs :

8. Faire correspondre l'allocation des moyens déployés sur les territoires aux enjeux fiscaux locaux ;
9. Réduire la rotation des effectifs à la DVNI et à la DNVSF et l'augmenter à la DNEF ;
10. Diversifier davantage les expertises, les profils et les expériences de l'encadrement supérieur.

Dans ses réponses, la ministre du Budget annonce qu'elle a d'ores et déjà demandé au Directeur Général des Finances Publiques de lui proposer un dispositif autour des axes suivants :

- améliorer la capacité d'anticipation des nouvelles formes de fraude : la création de la mission pilotage au sein du service du contrôle fiscal, avec d'une part, le resserrement du pilotage des trois directions nationales et de leur articulation et, d'autre part, la coordination de certaines opérations de contrôle complexes, devrait faciliter l'amélioration de la veille stratégique ;

- lancer une réflexion sur les ressources humaines et sur le besoin de spécialisation et d'accompagnement des agents face à la complexité de la fraude ;

- continuer à adapter les moyens juridiques, techniques et informatiques permettant de lutter encore plus efficacement contre les fraudes complexes.

Le Syndicat National suivra donc avec vigilance les projets de la Direction Générale en particulier sur la gestion des ressources humaines et sur la programmation du nombre de contrôles fiscaux annuels.